

(1)

( N<sup>o</sup> 233 )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 JUIN 1863.

---

Autorisation de poursuivre un membre de la Chambre et un ministre.

---

RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION (1).

---

La Chambre des Représentants,

Vu la lettre de M. le procureur-général près la cour de cassation, en date du 21 juin 1863, par laquelle il demande l'autorisation de poursuivre MM. Delaet, membre de la Chambre, et le lieutenant général baron Chazal, Ministre de la Guerre, sous la prévention de délits punis par la loi du 8 janvier 1841 ;

Vu l'art. 45 de la Constitution et l'art. 2 de la loi du 19 juin 1863 ;

Donne l'autorisation de poursuivre MM. Delaet, membre de la Chambre des Représentants, et le lieutenant général baron Chazal, Ministre de la Guerre, sous la prévention d'infraction à la loi du 8 janvier 1841.

*Le Rapporteur,*

AUG. ORTS.

*Le Président,*

A. MOREAU.

---

(1) La commission était composée de MM. MOREAU, président, ORTS, DE NAEYER, CARLIER, DE DECKER, GUILLERY et TACK.

---